

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 31 août 2026

Séminaire de lancement du SPDA (Service public départemental de l'Autonomie) 300 acteurs réunis pour mieux coordonner les parcours d'autonomie à La Réunion

Plus de 300 participants, dont 200 en présentiel à l'hémicycle du Palais de la Source et une centaine en visioconférence, ont pris part ce lundi au séminaire de lancement du Service public départemental de l'Autonomie (SPDA) à La Réunion. Co-organisé par le Département et l'ARS, ce rendez-vous marque une nouvelle étape pour mieux coordonner les réponses apportées aux personnes âgées, aux personnes vivant avec un handicap et aux aidants. L'ensemble des échanges a été intégralement traduit en langue des signes française.

// Une ambition commune : simplifier les parcours

« Décloisonner les actions des acteurs de l'autonomie, travailler ensemble, faciliter l'accès à l'information du grand public et simplifier le parcours des personnes âgées et des personnes en situation de handicap » : tels sont les maîtres-mots de cette démarche, qui entend s'appuyer sur les acteurs et les dispositifs existants pour mieux les articuler, faciliter l'accès aux droits et éviter les ruptures de parcours.

Présidé par Cyrille Melchior, Président du Département, aux côtés de Jean-Jacques Coiplet, Directeur général de l'ARS, du représentant du Préfet et de l'ensemble des membres de la Conférence territoriale de l'Autonomie (CTA), le séminaire a permis de partager les premiers enseignements du diagnostic territorial et de faire émerger les priorités d'action.

Pour Cyrille Melchior, **« Le SPDA n'est pas un nouveau dispositif ni une nouvelle organisation. C'est avant tout une volonté de mieux travailler ensemble. Département, ARS, État, communes, caisses de protection sociale, associations, professionnels, établissements, personnes concernées et aidants : « chacun détient une partie de la réponse ».**

L'enjeu est désormais de mieux articuler les interventions « pour simplifier les démarches, faciliter l'accès à l'information et aux droits et éviter les ruptures de parcours ».

// Passer du diagnostic à l'action

Après avoir rendu un vibrant hommage à Dominique Libault, Président du Haut Conseil du financement de la protection sociale récemment disparu, Jean-Jacques Coiplet, pour sa part a déclaré : **« Nous disposons, chacun de nous, d'une part de la solution. Et de résumer l'esprit du SPDA : Il ne s'agit pas d'avoir seulement 11 M'Bappé, il faut une équipe ! Une équipe appelée à travailler sur les parcours de vie, du premier repérage à l'accompagnement en considérant les personnes dans leur globalité ».**

Le diagnostic partagé, les échanges et les témoignages présentés lors du séminaire font ressortir des attentes très concrètes : renforcer l'accueil de proximité et l'« aller-vers », faciliter l'accès à l'information, réduire les délais et les lourdeurs administratives, mieux coordonner les parcours et prévenir les ruptures. Une attention particulière est également portée aux aidants, notamment au développement des solutions de répit.

Il est à noter que du 1er juillet au 28 août 2026, plus de 350 réponses ont été recueillies auprès des acteurs du SPDA, représentant plus de 100 entités et des personnes âgées et des personnes en situation de handicap concernées, à qui des questionnaires ont été adressés. Le SPDA est déjà en route ! Le séminaire ouvre désormais une nouvelle phase : passer du diagnostic partagé à un programme d'actions, en valorisant notamment les initiatives déjà engagées sur le territoire.

Quatre rencontres territoriales dès cette semaine

La dynamique se poursuit dès les prochains jours avec quatre **groupes de travail territorialisés**, destinés à approfondir le diagnostic, confronter les expériences et construire collectivement les prochaines actions :

- **1er septembre** : Mairie de Bras-Panon
- **2 septembre** : Espace Reydellet, Saint-Denis
- **3 septembre** : Village Corail, Saint-Gilles-les-Bains
- **8 septembre** : Mairie de Petite-Île

Ces travaux, qui devraient réunir plus de 250 participants, prépareront notamment les **États généraux du Bien Vieillir, les 26 et 27 octobre 2026**, avant la validation du programme d'actions par la CTA.

Une gouvernance partenariale

Installée le **1er juin 2026**, CTA ou Conférence territoriale de l'Autonomie constitue l'instance de pilotage du SPDA. Elle est composée de plusieurs membres :

- Le Conseil départemental de La Réunion (CD974),
- L'Agence Régionale de Santé de La Réunion (ARS),
- L'Union départemental des CCAS (UDCCAS),
- L'Association des Maires de La Réunion (AMDR),
- Le Rectorat de l'Académie de La Réunion,
- France Travail,
- Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de La Réunion (CDCA),
- La Préfecture de La Réunion,
- La Maison départementale des personnes en situation de handicap (MDPH),
- Le Groupe d'intérêt public des Services d'Aide à la Personne (GIP-SAP),
- La Caisse d'Allocation Familiale (CAF),
- La Caisse générale de Sécurité Sociale (CGSS).